

# DEPARTEMENT DE LA DRÔME

MAIRIE DE BEAUVOISIN

26170

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 12 avril 2017

Présents : THIRIOT Christian, DUMAS Marc, ETIENNE Pierre, MARCHAL Laurence, FRADETTE Benoit, DUMAS Chantal, DRAMAIX Jean-Guy.

Excusés : Jérôme Millet et Bruno Blain, Jean-Jacques CORNAND a donné pouvoir à Christian THIRIOT.

Absent : BERARD Patrick.

Mme DUMAS Chantal a été désignée secrétaire de séance.

### **1. Vote des taux des taxes directes locales 2017 :**

Compte tenu de l'importance de l'investissement engagé par la commune, la non augmentation des taxes depuis plusieurs années, Le Conseil municipal décide une augmentation de 1 % sur l'ensemble des taxes locales soit une augmentation globale de 772 €.

### **2. Délibération création du poste d'agent technique :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la mise à disposition de l'employé technique par la commune de Bénivay-Ollon prend fin le 30 avril 2017. Afin d'assurer la continuité d'un emploi d'agent communal il propose aux conseillers municipaux de créer un poste d'agent technique en contrat CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) à raison de 22 heures hebdomadaire à compter du 1er mai 2017. Pour assurer la continuité du service, cet agent sera mis à disposition de la Commune de Bénivay-Ollon à raison de 6 heures hebdomadaire et de la commune de Propiac à raison de 8 heures hebdomadaire. Adopté à l'unanimité.

### **3. Délibération convention de mise à disposition :**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention de mise à disposition de l'agent technique aux communes de Bénivay-Ollon (6 heures hebdomadaire) et Propiac (8 heures hebdomadaire). Adopté à l'unanimité

### **4. Tenue du bureau de vote élections présidentielles :**

Mise en place de la répartition des conseillers dans les plages horaires.

### **5. Questions diverses :**

- Information de la mairie à prévoir à tous les futurs abonnés du réseau assainissement collectif sur appels de fond prévus.
- Attribution de la subvention DETR 2017 demandée : 90 863 €
- Informations aux élus sur les montants des différentes dotations attribuées : conformes au budget voté.
- Déclaration préalable pour création d'une piscine : avis favorable. A cette occasion, il est rappelé que le remplissage des piscines est à réaliser en plusieurs fois.
- Prévoir un rendez-vous avec le SDED pour l'accès au réseau, dossiers d'urbanisme.
- Chemins ruraux : pose de barrières provisoires fermées uniquement la nuit pour

une durée d'un an maximum.

Vu pour être affiché le 19 avril 2017 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauvoisin, le 19 avril 2017

Le Maire, Christian THIRIOT

